



# Révision du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (*SDTAN*) de l'INDRE

## FICHE RÉCAPITULATIVE

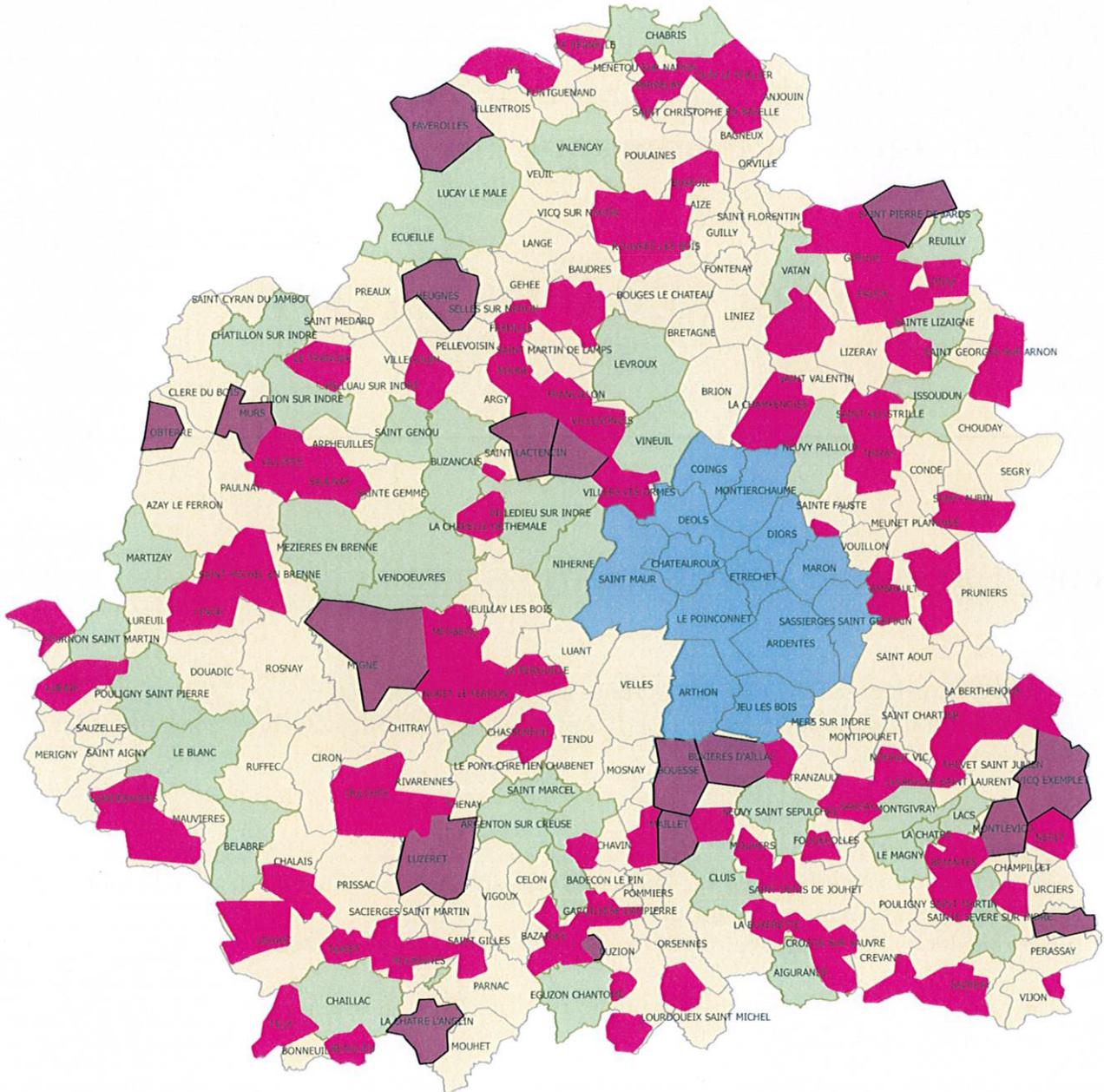
---

### I. RAPPEL DES OBJECTIFS DU SDTAN EN VIGUEUR :

- **Phase 1** : la montée en débit sur les zones les plus mal desservies.  
Les opérations de montée en débit et d'opticalisation des NRAZO hors zone FttH ont été réalisées entre 2012 et 2017.
- **Phase 2** : le FttH.  
40 communes sont ciblées en déploiement FttH auxquelles s'ajouteraient, dans le cadre de la révision du SDTAN, la commune de LUANT.  
Ces opérations FttH, engagées fin 2016, se poursuivront jusqu'à fin 2021.

En cumulant les déploiements FttH public et privé, 70 % de la population seront couverts en très haut débit fibre fin 2021.

## AMENAGEMENT NUMERIQUE DE L'INDRE



### Légende

#### Zone sous-répartition

- Opérations MED
- Opérations NRAZO
- Communes FTTH
- Zone AMII
- Communes desservies par d'autres technologies

*carte des phases 1 et 2 du SDTAN*

- **Phase 3** : le SDTAN actuel prévoit au-delà de 2020 :
  - 1- la poursuite du déploiement des réseaux très haut débit fibres, hertziens et satellitaires à l'initiative des opérateurs.
  - 2- les initiatives publiques permettant d'achever la couverture du territoire départemental par la combinaison des différentes technologies existantes.

Le point 1 a fait l'objet d'une consultation formelle des opérateurs dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Engagements Locaux (*AMEL*) lancé en avril 2018.

Aucun opérateur n'a indiqué projeter le déploiement du réseau très haut débit, sur le territoire non traité en phase 1, sur fonds propres.

Une intervention publique s'avère donc nécessaire afin de permettre un accès très haut débit sur tout le territoire du département.

## **II. LES ÉVOLUTIONS ENVISAGÉES :**

La révision du SDTAN a donc pour objectif de préciser la phase 3 du SDTAN en vigueur.

La poursuite des déploiements FttH apparaît nécessaire pour permettre les usages numériques dans un environnement technologique sûr, pérenne et performant. Le déploiement de la fibre optique, s'appuyant sur les infrastructures créées dans le cadre des 41 communes de la phase 2 du SDTAN, mais également sur les infrastructures de montée en débit, apparaît comme un enjeu d'aménagement du territoire très fort.

Cependant, les technologies hertziennes, notamment la 4G qui devrait couvrir à l'horizon 2025 tout le département, doivent être prises en compte, en particulier pour les prises isolées.

Cette nouvelle phase FttH pourrait donc traiter environ 96 % des prises (*estimées à 50.000*), les 4 % restants pouvant être traités à la demande ou bénéficier des services 4G.

Sur cette hypothèse, l'investissement serait de 85 M€.

Cette opération ferait l'objet d'une Délégation de Service Public (*DSP*), de type concessive, avec par conséquent une subvention publique. La participation du FEDER, du FSN, de la Région, du Département et des EPCI est attendue.

Les déploiements auraient alors lieu sur la période 2021-2025 en tenant compte des niveaux de service actuels et des contraintes économiques de la DSP.

**La révision du SDTAN vise donc à préciser l'objectif de couverture totale du département en FttH ou accessoirement en mobilisant la 4G présente sur le territoire.**